

## Section 0. Avis d'Appel d'offres

REPUBLIQUE de GUINEE

Travail - Justice - solidarité



MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET  
DE LA DECENTRALISATION

\* \* \* \* \*

REGION ADMINISTRATIVE DE KINDIA

... ..

PREFECTURE DE TELIMELE

\* \* \* \* \*

COMMUNE RURALE DE KONSOTAMI

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

*Autorité contractante : Commune Rurale de KONSOTAMI*

*Identification de l'AAON° N ° 0 0 1 / A N A F I C / C R / K S T M I / 2 0 2 6*

1. En application de l'article 165 de la loi portant code minier, le Gouvernement de la République de Guinée a rétrocédé les 15% des recettes fiscales minières à travers le Fonds de National de Développement Local (FNDL) dont la gestion est assurée par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités locales (ANAFIC). Il est prévu qu'une partie de ce fonds soit utilisée pour financer les Programmes Annuel d'Investissement (PAI) afin d'appuyer les efforts de développement des Collectivités locales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

La Commune Rurale de KONSOTAMI ayant bénéficié d'un financement de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités (**ANAFIC/FNDL**), invite les prestataires éligibles, à présenter des offres pour la réalisation des :

**Lot Unique: Construction et équipement d'un abris pour plate-forme multi fonctionnelle avec bureau, magasin incorporés et installation de kits solaires plus la réalisation de deux bloc latrine de deux (2) cabines, la réalisation d'une adduction d'eau comprenant (un château en BA, accessoires de pompage solaire et distribution) et la fourniture des équipements ; la réalisation d'un forage équipé de pompe mécanique de type Vergnet dans le District Berguè. En lot unique**

2. Les Travaux seront exécutés dans la Commune Rurale de KONSOTAMI et dans un **délai de trois (03) mois.**
3. La Commune Rurale de KONSOTAMI Sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- ❖ **Construction et équipement d'un abris pour plate-forme multi fonctionnelle avec bureau, magasin incorporés et installation de kits solaires, de deux blocs latrines de deux (2) cabines, d'une adduction d'eau dans le district du centre**
- ❖ **-Réalisation d'un forage équipé de pompe mécanique de type Vergnet dans le District Berguè. En lot unique**

- ❖
- 4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
- 5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Monsieur la Secrétaire Général de la Commune Rurale de KONSOTAMI**, téléphone : **(+224) 625 42 73 05/620 67 76 04**, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Commune Rurale de KONSOTAMI centre-République de Guinée, T du lundi au Vendredi de 08h 30mn à 16h30mn.**
- 6. Les exigences en matière de qualifications sont :
  - ❖ Trois (3) marchés similaires réalisés en nature et en volume au cours des 5 dernières années ;
  - ❖ Capacité financière d'autofinancement à hauteur de 30% du montant du marché ;
  - ❖ Disposer d'un personnel clé qualifiée à mobiliser ;
  - ❖ Disposer du matériel et équipement nécessaire pour la réalisation des travaux.

*Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.*

5. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, à compter du **25 Février 2026** Contre un paiement non remboursable d'un montant **d'un million (1 000 000FG) francs guinéens**. La méthode de paiement sera : 30% de ce montant sera versé au compte **N° 2011000407** de l'ARMP ouvert à la BCRG ; 50% au compte **N°4111071** du Receveur Central du Trésor et 20% au compte **N°001 196 2021000537 25** de la Commune Rurale de KONSOTAMI ouvert à la BCRG de Kindia contre une facture à la remise du DAO. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé par courrier électronique à leurs frais.

7. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en Trois (03) exemplaires dont une (01) originale et deux (02) copies à l'adresse ci-après **Commune Rurale de KONSOTAMI, sise dans le district du centre Préfecture de Kindia -République de Guinée,**

Tél: 620677604 ou 625427305 et 628381037 courriels: Email : [matamadou@gmail.com](mailto:matamadou@gmail.com), au plus tard **le 23 Mars 2026 à 10Heures 00mn en**

**une (1) originale et deux (02) copies.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant d'un observateur indépendant à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Commune Rurale de KONSOTAMI, sise dans le district du centre Préfecture de Kindia - République de Guinée le 23 Mars 2026 à 10 Heures 30mn.**

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **Six Millions Huit Cent Cinquante Mille (6 850 000 FG) francs guinéens.**

10. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres. Aussi, les frais d'immatriculation des marchés publics au taux de 0,3% du montant hors taxes des marchés suivant l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics en date du 05 avril 2023.

11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.

12. La législation régissant l'appel d'offres.

Date : 23/02/2026

Signature de l'Autorité contractante  
**Le Président de la Délégation Spéciale**

**Oumar SYLLA**